

EST-CE QUE VOTRE BANDE DE RECOUVREMENT AUTOADHÉSIVE POUR PORTES ET FENÊTRES EST CONFORME AUX NORMES CSA A440.4-07 ET AAMA 711?



À la fin de 2016, plusieurs provinces appliqueront, selon le Code national du bâtiment du Canada, des standards d'installation de fenêtres, de portes et de puits de lumière devant se conformer à la norme CSA A440.4-07.

La bande de recouvrement joue un rôle extrêmement important pour protéger une demeure de la pénétration d'eau et des fuites d'air. La bande de recouvrement autoadhésive a l'avantage supplémentaire d'être facile à manipuler, à couper et à installer. Les bandes de recouvrement autoadhésives adhèrent à une protection du bâtiment contre les éléments (c.-à-d. NovaWrap® Aspire) avant (bande de recouvrement pour l'appui extérieur) et après (bande de recouvrement pour les montants et la tête) l'installation de fenêtre. Les bandes de recouvrement empêchent l'eau de pénétrer dans les joints horizontaux et redirigent l'eau vers l'extérieur. Tel que stipulé à l'article 10.2 de la norme CSA A440.4-07, des bandes de recouvrement d'appui extérieur correctement conçues et installées doivent :

- Être une pièce continue
- Avoir une pente d'au moins 6 % vers l'extérieur
- Se prolonger d'au moins 6 mm au-delà du revêtement se trouvant endessous
- Empêcher l'eau d'entrer dans les murs aux coins inférieurs des fenêtres et des portes

REMARQUE: Des barrages arrières qui sont une prolongation du matériau de bande de recouvrement ou qui sont formés séparément et scellés à la bande de recouvrement peuvent être utilisés pour empêcher l'eau d'entrer dans les murs aux extrémités du remblai.

En raison de son rôle essentiel dans la protection d'une demeure de la pénétration d'eau par le tour des fenêtres et des portes, la bande de recouvrement doit être faite d'un matériau imperméable conforme aux tests de pénétration d'eau.

Conformément à l'article 4.6.2 de la norme CSA A440.4-07 : Les matériaux des bandes de recouvrement doivent prodiguer une protection minimale de 24 heures contre la pénétration d'eau lorsque testés conformément à la norme ASTM D779.

NovaFlash® SA est votre solution pour répondre aux exigences de la norme CSA A440.4-07. Surpassant les exigences de la norme CSA A440.4-07 en matière de membrane imperméable, NovaFlash SA répond aussi aux exigences plus rigoureuses de la norme AAMA 711 requise selon les codes internationaux du bâtiment et de la construction résidentielle.

Utilisez NovaFlash SA pour créer une bande de recouvrement de seuil pour porte ou fenêtre, assurez une protection additionnelle contre les infiltrations d'eau et d'air en l'utilisant pour sceller les rebords des ancrages qui traversent les fenêtres et les portes, puis complétez le joint d'étanchéité en l'appliquant à la bande de recouvrement du haut



